

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Yannick PAQUE, Maire.

28 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 27  
PRÉSENTS : 21  
PROCURATIONS : 3  
VOTANTS : 24  
POUR : 24  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0  
N° 2025-37

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE - Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Yann FLAMANT - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Annie MONNEY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA - Patrick RAMON - Emilie RATTON - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Marie-Dolorès THUDEROZ - Claude VARENNES - Jérémie VIAL

Avaient donné procuration : Mesdames et Monsieur Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Jérémie VIAL) - Jessica ROSINET (pouvoir à Hélène TALARCZYK) - Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT)

Étaient absents excusés : Messieurs Serge BERNARD - Willy GABRIEL - Ilyes TELALI

M. Jean-Luc PETIT a été élu secrétaire de séance.

#### OBJET DE LA DELIBERATION : Adhésion à l'AGEDEN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-31 et L2224-34 relatif à la répartition des compétences en matière d'énergie,

Vu la convention d'objectifs signé entre la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et l'AGEDEN pour le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) et l'ambition Territoire à Energie Positive (TEPOS),

Considérant que l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie) est une association à but non lucratif qui accompagne techniquement dans le domaine de l'énergie.

Considérant qu'en soutenant l'AGEDEN, la commune participe à accompagner et promouvoir les actions en faveur de la transition vers une gestion durable des ressources et de l'énergie en Isère.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** l'adhésion à l'AGEDEN à partir de l'année 2025, avec un montant de cotisation de 100€ cette année
- **Autorise** Monsieur le Maire à renouveler cette adhésion annuelle sans besoin d'une nouvelle délibération ad hoc dans la limite des crédits prévus au budget de chaque année.

Le Maire,  
Yannick PAQUE

